

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Suite à donner

Procédure de vote

Recommandation au Conseil	COMITÉ DES FINANCES 334 ^e réunion 15 décembre 2010	- Indices pour le budget du personnel - Indices pour le budget du matériel - Indice global de variation des coûts - Indexation des contributions des États membres	Majorité simple des États membres représentés et votant Majorité simple des États membres représentés et votant et 70% des contributions des États membres représentés et votant + au moins 51% des contributions de tous les États membres
Approbation	CONSEIL 157 ^e session 16 décembre 2010	—	Majorité simple des États membres représentés et votant

Indice de variation des coûts pour 2011

Le document est conforme à la méthode approuvée en décembre 2006¹ pour le calcul des indices applicables au budget du personnel (indice des traitements de base et des mensualités et indice des allocations de subsistance et des prestations familiales, annexe A1 II des Statut et Règlement du personnel, 11^e édition²) et à celle approuvée en juin 1996³ pour le calcul de l'indice de variation des coûts du budget du matériel. Les indices sont identiques à ceux présentés pour information au TREF et au FC dans le document CERN/FC/5451/AR/Rév.3 en novembre.

Il est demandé au Comité des finances de recommander au Conseil d'approuver, et au Conseil d'approuver :

- un indice des traitements de base et des mensualités de 0,35% ;
- un indice des allocations de subsistance et des prestations familiales de 0,0% ;
- un indice de variation des coûts du matériel de -5.39% ;
- un indice global de variation des coûts de -2,49 % et ;
- une indexation des contributions des États membres de 0,0 %, en accord avec la décision du Conseil de juin 2009.⁴

¹ Document CERN/FC/5110/Rév.-CERN/2698/Rév.

² Document CERN/FC/5155-CERN/2730

³ Document CERN/FC/3881

⁴ Document CERN/FC/5366-CERN/2864

TABLE DES MATIÈRES

1. Méthode.....	1
1.1 Indices de variation des coûts du budget du personnel	1
1.2 Indice de variation des coûts du budget du matériel	3
1.3 Indice de variation des coûts pour les intérêts et le service de la dette	4
2. Indices calculés de variation des coûts pour 2011	5
2.1 Indices de variation des coûts du budget du personnel (annexe A)	5
2.2 Indice de variation des coûts du budget du matériel	6
2.3 Indice de variation des coûts pour les intérêts et le service de la dette	7
3. Indice calculé global de variation des coûts pour 2011	8
4. Proposition	8
ANNEXE A : Calcul de l'indice des traitements de base et des mensualités pour 2011.....	9
ANNEXE B : Calcul des indices de variation des coûts pour les investissements et les matières consommables.....	10
ANNEXE C : Conversion du projet de budget 2011	11
(CERN/SPC/948/Rev.-CERN/FC/5450/Rev.-CERN/2915/Rev.) des prix 2010 aux prix 2011 (en MCHF), arrondie à 5 kCHF	11

Indice de variation des coûts pour 2011

1. Méthode

Conformément aux règles et procédures décidées par le Conseil, ce dernier décide annuellement des indices applicables au budget du personnel, au budget du matériel ainsi qu'aux charges d'intérêts et au service de la dette. Les règles applicables pour le calcul des indices sont les suivantes :

1.1 Indices de variation des coûts du budget du personnel

1.1.1 Indice des traitements de base et des mensualités (annexe A1 II. A. des Statut et Règlement du personnel)

Les traitements de base et les mensualités sont revus annuellement par le Conseil qui utilise à cet effet comme guide l'indice calculé des traitements de base et des mensualités. Le but de cette révision est de protéger les traitements de base et les mensualités contre une éventuelle érosion du pouvoir d'achat résultant de l'augmentation du coût de la vie. La décision sur l'adaptation annuelle entre en application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Dans ce contexte, il est rappelé que dans la résolution du 15 décembre 2000, en conclusion de l'examen quinquennal de 2000, le Conseil a décidé :

« Que, pour maintenir la compétitivité des traitements du CERN et parallèlement à l'assouplissement de la structure des carrières, le Conseil fera tout son possible pour adapter chaque année le barème des traitements selon le guide présenté dans l'annexe 1 du Statut du personnel. »

1.1.1.1 Composition de l'indice des traitements de base et mensualités⁵

Cet indice est composé de deux éléments :

a) Premier élément

⁵ CERN/FC/5155-CERN/2730.

Le mouvement du coût de la vie à Genève sur une période de douze mois, du mois d'août précédant l'année courante au mois d'août de l'année courante (selon les données mises à disposition par l'Office cantonal de la statistique de Genève en prenant comme base 100 l'indice du mois d'août de l'année précédente).

b) Deuxième élément

Les mouvements moyens des traitements réels nets des fonctionnaires :

- de la fonction publique fédérale suisse, et
- des États membres dont la contribution régulière dans l'année courante s'élève à plus de 2 % du budget de l'Organisation, sur une période de 12 mois allant du mois de juin de l'année précédente au mois de juin de l'année courante (selon les données mises à disposition par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) en prenant comme base 100 l'indice du mois de juin de l'année précédente).

Ce deuxième élément est composé pour moitié des données concernant la Suisse et pour moitié des données relatives aux autres États membres déterminées en application du critère précité, selon une pondération basée sur la répartition de leurs ressortissants dans le personnel de l'Organisation (telle que précisée dans la statistique du personnel établie au 31 décembre de l'année précédente).

1.1.1.2 Mode de calcul de l'indice des traitements de base et des mensualités

Sur la base des données collectées pour les deux éléments précisés ci-dessus, l'indice des traitements de base et des mensualités est calculé selon la formule suivante :

$$I = \frac{Gva * [CH + \sum_{n=1}^P a_n * s_n] / 2}{100}$$

I	Indice des traitements de base et des mensualités
Gva	Mouvement du coût de la vie à Genève (août-août)
CH	Mouvement moyen des traitements réels nets des fonctionnaires de la fonction publique fédérale suisse (juin-juin)
a_n	Pondération pour l'État membre n
s_n	Mouvement moyen des traitements réels nets des fonctionnaires de la fonction publique de l'État membre n (juin-juin)
P	Nombre d'États membres déterminés en utilisant le critère ci-dessus

1.1.2 Indice des allocations de subsistance et des prestations familiales (annexe 1 II. B1. des Statut et Règlement du personnel)

Les allocations de subsistance et prestations familiales sont examinées annuellement par le Conseil en utilisant comme guide le mouvement du coût de la vie à Genève, tel

que calculé au § 1.1.1.1 a) ci-dessus. Le but de cet examen est de protéger les allocations de subsistance et les prestations familiales contre une éventuelle érosion du pouvoir d'achat résultant de l'augmentation du coût de la vie.

1.2 Indice de variation des coûts du budget du matériel⁶

1.2.1 L'indice de variation des coûts du budget du matériel fait intervenir les éléments suivants :

- l'indice de variation des coûts des **marchandises, matières consommables et fournitures**, fondé sur l'indice des biens d'équipement, publié par EUROSTAT (Luxembourg), et l'indice des capacités concurrentielles, publié par l'OCDE (Paris). Les variations des indices sont appliquées à la part relative sur trois ans des achats dans les États membres concernés, et ajustées pour tenir compte des fluctuations de change ;
- les indices applicables aux rubriques **assurances et communications, énergie et eaux et services industriels**, tous fondés sur les modifications tarifaires contractuelles, compte tenu de l'incidence des fluctuations de change pour les biens, fournitures et consommables, et l'indice du mouvement du coût de la vie à Genève pour les éléments concernés.

Comme expliqué les années passées⁷, le calcul de la **consommation d'eau et d'énergie** est lié aux contrats tarifaires du CERN. Pour les achats en euros, l'incidence des fluctuations de change est incluse pour les marchandises, matières consommables et fournitures. La consommation d'énergie du CERN concernant principalement l'électricité, le taux d'indexation énergétique pour un consommateur moyen ne peut pas être appliqué (la part des combustibles étant plus importante). L'indice global de consommation d'eau et d'énergie est donc calculé en appliquant l'augmentation des tarifs contractuels applicables pour l'électricité et les indices⁸ publiés pour le gaz de chauffage, les combustibles et l'eau. Les augmentations de ces différents composants du budget énergie sont appliquées en fonction de leur part pour prendre en compte les achats en France et en Suisse.

⁶ Document CERN/FC/3881 de juin 1996 « L'indice de variation des coûts du matériel au CERN: nouvelle proposition ».

⁷ CERN/FC/5149/Rév.3.

⁸ OCSTAT à Genève (Office cantonal de la statistique) et l'INSEE à Paris (Institut national de la statistique et des études économiques).

1.2.2 Taux de change et pourcentages d'achat

Les principes de base suivants seront appliqués :

- afin d'exprimer les indices de variation des coûts de chaque État membre en francs suisses, la variation du taux de change des monnaies nationales face au franc suisse sera appliquée à la différence des indices de variation des coûts correspondants ;
- on utilisera, pour la pondération, la proportion relative des achats de fournitures dans les pays qui représentent ensemble au moins 90 % des dépenses de fournitures dans la totalité des États membres.

1.3 Indice de variation des coûts pour les intérêts et le service de la dette

Comme cela a été annoncé au Conseil en 2006⁹ au moment de la signature de l'emprunt à taux fixe auprès de la banque Fortis, les versements annuels augmenteront jusqu'en 2011 (pendant la période de remboursement de l'emprunt LHC). L'augmentation des versements annuels sera intégrée dans l'indice global de variation des coûts. Les intérêts sur les emprunts à court terme et les frais bancaires sont indexés selon le mouvement du coût de la vie à Genève.

⁹ CERN/2676-CERN/FC/5051.

2. Indices calculés de variation des coûts pour 2011

2.1 Indices de variation des coûts du budget du personnel (annexe A)

Indice des traitements de base et des mensualités

Premier élément :

Le mouvement du coût de la vie à Genève est de **0,5 %** entre août 2009 et août 2010.

Deuxième élément :

Première partie : le mouvement des traitements réels nets des agents de la fonction publique fédérale suisse s'établit à **0,6 %** entre juin 2009 et juin 2010.

Deuxième partie : EUROSTAT publie les données pour sept États membres dont la contribution ordinaire pour l'année courante s'élève à plus de 2 % du budget de l'Organisation. Leur pondération dans la moitié du second élément pour la période de référence (comme définie à la section 1.1.1.1, b) est la suivante :

Pondération des mouvements des traitements réels nets (P) dans les États membres suivants :

	P (%)
- Belgique	5,6
- France	54,0
- Allemagne	8,9
- Italie	11,8
- Pays-Bas	3,7
- Espagne	5,0
- Royaume-Uni	11,0

Le mouvement des traitements réels nets des fonctionnaires des États membres (défini à la section 1.1.1.1 b) entre juin 2009 et juin 2010 est **-0,9 %**.

L'annexe A montre que l'indice des traitements de base et des mensualités calculé suivant la méthode rappelée plus haut s'élève à **0,35 %**.

Indice des allocations de subsistance et des prestations familiales

Comme mentionné plus haut, le mouvement du coût de la vie à Genève est de **0,5 %** pour la période entre août 2009 et août 2010. L'indice négatif de **-0,8 %** n'ayant pas été appliqué l'année dernière, l'indice résultant est de **0,0 %**, **ce qui laisse une réserve de 0,3 %** à reporter pour l'année prochaine. Les deux indices ensemble donnent **un indice global pour le personnel de 0,33 %**.

2.2 Indice de variation des coûts du budget du matériel

Le budget du matériel est réparti selon les cinq rubriques suivantes:

- (1) Marchandises, matières consommables et fournitures (le détail figure à l'annexe B),
- (2) Électricité, gaz de chauffage et eaux,
- (3) Services industriels,
- (4) Assurances et communications,
- (5) Paiements à des tiers, consultants et autres frais généraux.

Les montants correspondant aux rubriques du budget du matériel ci-dessus proviennent du projet de budget pour 2011¹⁰.

Les indices applicables à chacune de ces cinq rubriques sont les suivants :

- (1) Pour les **marchandises, matières consommables et fournitures** : l'annexe B présente les taux de change, les pourcentages d'achats moyens pondérés et le calcul des indices de variation des coûts pour les **marchandises, matières consommables et fournitures**. On obtient un indice de **-8,87 %**. Celui de l'an passé était de -1,04 %.
- (2) Pour **l'électricité, le gaz de chauffage et les eaux**, l'indice de variation des coûts calculé comme expliqué à la section 1.2.1 est de **3,22 %** (contre 8,00 % pour l'année précédente).
- (3) Pour les **services industriels**, l'indice des variations contractuelles a été retenu, ce qui conduit à un indice de variation des coûts de **-7,94 %**, dominé par la déflation générale (valeur de l'année dernière -0,74 %).
- (4) Pour les **assurances et communications**, l'indice du coût de la vie est de **0%**, du fait des primes d'assurances.
- (5) Pour les **paiements à des tiers, consultants et autres frais généraux**, aucune indexation n'est appliquée en raison des éléments expliqués à la section 2.1 (non-application de -0,8 % du coût de la vie à Genève au titre de l'année dernière qui compense les 0,5 % de cette année).

¹⁰ CERN/SPC/948/Rev.-CERN/FC/5450/Rév.-CERN/2915/Rév.

2.3 Indice de variation des coûts pour les intérêts et le service de la dette

- Les taux d'intérêts fixes de la **banque Fortis** ne sont pas indexés ;
- **les intérêts correspondant aux emprunts à court terme et aux frais bancaires** ne sont pas indexés en raison des éléments expliqués à la section 2.1

3. Indice calculé global de variation des coûts pour 2011

L'annexe C présente la ventilation du projet de budget 2011¹¹ aux prix de 2010 convertis aux prix de 2011 compte tenu des différents indices présentés précédemment. Ces indices sont indiqués dans la deuxième colonne de l'Annexe C.

- Indice moyen pondéré des **traitements de base et des mensualités** **0,35%**
- Indice des allocations de subsistance et des prestations familiales **0,00%**

Soit un indice global de variation des coûts du **budget du Personnel** de **0,33%**

- Indice **global** de variation des coûts du **budget du matériel** **-5,39%**

Sur la base de la ventilation du projet de budget 2011, l'ensemble des indices de variation des coûts indiqués donne un **indice calculé global de variation des coûts de -2,49 %**, lequel se situe en-dessous du « corridor » (0 % à 2 %) fixé pour l'indexation des contributions des États membres dans le document CERN/FC/5366-CERN/2864, approuvé en juin 2009.

4. Proposition

Il est demandé au Comité des finances de recommander au Conseil d'approuver, et au Conseil d'approuver :

- un indice des traitements de base et des mensualités de 0,35% ;
- un indice des allocations de subsistance et des prestations familiales de 0,0% ;
- un indice de variation des coûts du matériel de -5,39% ;
- un indice global de variation des coûts de -2,49 % et ;
- une indexation des contributions des États membres de 0,0 %, en accord avec la décision du Conseil de juin 2009.

¹¹ CERN/SPC/948/Rév.-CERN/FC/5450/Rev.-CERN/2915/Rév.

ANNEXE A : Calcul de l'indice des traitements de base et des mensualités pour 2011

1. Mouvement du coût de la vie à Genève (basé sur la période août 2009 - août 2010) 100,5

2. **Mouvement moyen des traitements réels nets des fonctionnaires de la fonction publique fédérale suisse** (juin 2009 - juin 2010) 100,6

3. **Mouvement moyen des traitements réels nets des fonctionnaires de sept Etats membres de l'Organisation*** (juin 2009-juin 2010)

Etats membres	Mouvements juin 2009 - juin 2010	Pondération (%)	Pondéré
	A	B	C=A*B/100
Belgique	98,2	5,6	5,5
France	100,0	54,0	54,0
Allemagne	95,1	8,9	8,5
Italie	99,1	11,8	11,7
Pays-Bas	99,5	3,7	3,7
Espagne	97,2	5,0	4,9
Royaume-Uni	98,7	11,0	10,9
Total		100,0	99,1

99,1

4. **Indice des traitements de base et des mensualités[#]**

$$I = \frac{Gva * [CH + \sum_{n=1}^p a_n * s_n]}{100}$$

$$I = \frac{100,5 * [100,6 + 99,1]}{100}$$

Indice calculé des traitements de base et des mensualités =

100,35

* Sur la base des données de juin 2009 – juin 2010, informations reçues le 26 octobre 2010.

[#] I Indice des traitements de base et des mensualités ; p=7, puisque seuls sept États membres publient les mouvements réels nets.

Gva Mouvement du coût de la vie à Genève (août – août)

CH Mouvement moyen des traitements réels nets des fonctionnaires de la fonction publique suisse (juin - juin)

a_n Pondération pour l'État membre n

s_n Mouvement moyen des traitements réels nets des fonctionnaires de la fonction publique de l'Etat membre n (juin - juin)

ANNEXE B : Calcul des indices de variation des coûts pour les investissements et les matières consommables

PAYS	Indice des prix des biens d'équipement basé sur les monnaies nationales *		Capacités concurrentielles basées sur les monnaies nationales **		Taux de change moyen de l'année	Taux de change moyen de l'année	Augmentation des indices nationaux appliqués à la variation des taux de change des monnaies nationales en CHF		Pourcentage d'achats (moyenne des années 2006/2007/2008)	Augmentation pondérée des indices nationaux exprimés en CHF par origine des achats $10 = 9 * (7 + 8) / 2$
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	Investissements $7 = 2 / 1 * 6 / 5$	Mat. consommables $8 = 4 / 3 * 6 / 5$		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Belgique	118,01	109,55	104,20	95,90	1,587	1,510	0,883	0,876	0,7	0,62
France	112,68	105,46	102,90	96,50	1,587	1,510	0,891	0,892	38,8	34,59
Allemagne	112,58	108,01	100,60	97,10	1,587	1,510	0,913	0,918	17,9	16,39
Italie	115,05	108,85	105,10	99,60	1,587	1,510	0,900	0,902	10,9	9,82
Espagne	116,32	112,36	103,00	97,30	1,587	1,510	0,919	0,899	2,9	2,64
Suisse	109,55	106,90	101,40	97,80	1,000	1,000	0,976	0,964	23,7	22,99
Royaume-Uni	128,24	124,59	112,50	103,00	1,997	1,695	0,825	0,777	5,1	4,08

* EUROSTAT-Luxembourg.

** OCDE-Paris. Indices basés sur les prix à l'exportation des biens et des services.

TOTAL	91,13
--------------	--------------

INDICE [%]	-8,87
-------------------	--------------

**ANNEXE C : Conversion du projet de budget 2011
(CERN/SPC/948/Rev.-CERN/FC/5450/Rev.-CERN/2915/Rev.)
des prix 2010 aux prix 2011 (en MCHF), arrondie à 5 kCHF**

	Projet de Budget 2011 aux prix de 2010	Augmentation due à la variation des coûts		Projet de Budget 2011 aux prix de 2011 4 = 1 + 3
		%	MCHF	
		1	2	
PERSONNEL				
1 Charges affectées par l'adaptation des traitements de base et des mensualités *, **	468,415	0,35	1,640	470,055
2 Allocations de famille #	22,805	0,00	0,000	22,805
3 Autres charges affectées par l'indice du coût de la vie ***, #	25,900	0,00	0,000	25,900
4 Congés dans les foyers ****	1,750	4,73	0,085	1,835
TOTAL PERSONNEL	518,870	0,33	1,725	520,595
MATERIEL				
5 Marchandises, matières consommables et fournitures	263,060	-8,87	- 23,335	239,725
6 Electricité, gaz de chauffage et eaux	87,540	3,22	2,820	90,360
7 Services industriels (services et autres contrats)	95,000	-7,94	- 7,545	87,455
8 Assurances et communications	7,275	0,00	0,000	7,275
9 Paiements à des tiers, consultants et autres frais généraux #	67,525	0,00	0,000	67,525
TOTAL MATERIEL	520,400	-5,39	- 28,060	492,340
10 Intérêts dus à la banque FORTIS	13,585			13,585
11 Coût des intérêts à court terme	1,900	0,000	0,000	1,900
12 Frais de banque	1,260	0,000	0,000	1,260
TOTAL INTÉRÊTS ET SERVICE DE LA DETTE	16,745	0,000	0,000	16,745
INDICE GLOBAL	1 056,015	-2,49	- 26,335	1 029,680

* Traitements de base, indemnités de non-résidence, heures supplémentaires, indemnités de travail par roulement, d'extinction de contrat et d'installation, cotisations sociales, indemnités de retraite progressive, contributions spéciales à la Caisse de pensions et à l'assurance chômage.

** Imposition interne exclue.

*** Déménagements, frais d'études, cotisations à l'assurance maladie des pensionnés et à l'assurance dépendance.

**** Le montant des frais de voyages est indexé le 1er mars de chaque année en fonction de l'indice Transport EUROSTAT IPCE arrêté au mois de décembre de l'année précédente.

Pas d'ajustement du coût de la vie à Genève (voir 2.1).

La différence entre l'indexation des contributions des États membres de 0 % et l'application de l'indice de variation des coûts aux charges de matériel et de personnel sera utilisée pour réduire le déficit budgétaire global de l'Organisation.